Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le





5, Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-124 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,

- M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
- M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
- M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
- M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
- M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE, Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER, Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER, Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE, Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

## Objet : Culture – Musée LETAILLE - acceptation d'un don de vestiges provenant du champ de bataille de Bullecourt.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté les travaux menés en juin 2019 par des équipes d'archéologues britanniques et australiens sur des parcelles de terre agricole appartenant à Monsieur Didier GUERLE, propriétaire exploitant demeurant à Bullecourt.

Monsieur le Président précise que le site fouillé avait abrité pendant la première guerre mondiale un boyau de communication de tranchée à proximité de l'ancienne ligne de chemin de fer St-léger-Marquion. Cette fouille, autorisée par la Service de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur le Président rappelle que l'objectif scientifique poursuivi vise à documenter et retracer le quotidien des soldats à proximité du champ de bataille de Bullecourt.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID: 062-200035442-20200914-DEL2020\_124-DE

Monsieur le Président explique ensuite que la majeure partie des vestiges decouverts et collectes sont devenus propriété de Monsieur GUERLE puisque découverts sur sa propriété. Le reste des objets retrouvés bien souvent à proximité d'ossements ont rejoint les locaux de la Commission des tombes de Guerre du Commonwealth à Beaurains (CWGC).

Monsieur le Président fait part du souhait de Monsieur Didier GUERLE de faire don à la Communauté de Communes du Sud-Artois des différents objets et vestiges archéologiques dont il est devenu le propriétaire afin qu'ils soient conservés dans les collections du Musée LETAILLE.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de faire droit à cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la demande de Monsieur Didier GUERLE en acceptant le don fait au Musée LETAILLE – 1917 concernant les vestiges archéologiques découverts lors des fouilles réalisées en juin 2019 ;

- d'autoriser Monsieur Le Président à recevoir ce don et à signer la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et Monsieur Didier GUERLE.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.

Le Président,

Jean-Jacques 🕅

Le Présiden

Jean-Jacques COTTEL

2020- 124 du 14/09/2020

Musée LETAILLE 1917 – Acceptation d'un don.